

33. Il nous faut donc définir un nouveau partenariat global entre les pays en développement, les pays développés et les institutions multilatérales. À cet égard, il est nécessaire de renouveler la réflexion sur les politiques de développement, et notamment sur l'aide au développement, son contenu et les instruments bilatéraux et multilatéraux destinés à la mettre en œuvre.

34. Ce nouveau partenariat doit se donner pour ambition de permettre à l'ensemble des pays en développement, quel que soit leur niveau de développement, de bénéficier des bienfaits de la mondialisation. L'objectif fondamental doit être celui du développement durable : réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, respect des normes du travail internationalement reconnues, protection des enfants, renforcement de la société civile, protection de l'environnement, amélioration de la santé et de l'éducation.

35. Nous voulons que ce partenariat aboutisse à des résultats concrets. Nous soulignons l'utilité d'indicateurs destinés à mesurer, dans certains pays, les progrès réalisés par rapport aux objectifs du développement : réduction de l'extrême pauvreté, de la mortalité infantile et maternelle, généralisation de l'enseignement primaire. D'autres aspects essentiels du développement doivent également être étudiés, notamment un certain nombre de facteurs qualitatifs et non quantifiables. Nous accueillons avec satisfaction les travaux en cours de l'OCDE sur ce sujet.

36. Le nouveau partenariat pour le développement doit bénéficier à tous et être fondé sur un esprit de solidarité et la répartition de la charge entre tous les partenaires :

- les pays en développement ont la responsabilité première de promouvoir leur propre développement. Il leur appartient de conduire des politiques économiques et sociales saines et cohérentes, de mettre en place un environnement politique et juridique propre à favoriser le développement du secteur privé, ainsi que de promouvoir les investissements nationaux et étrangers. La démocratie, les droits de l'homme et une bonne gestion des affaires publiques sont les composantes indispensables du développement. Il appartient à ces pays d'accorder la priorité au financement de programmes de développement social et économique et d'éviter les dépenses improductives, notamment, sans préjudice du droit à l'auto-défense, les dépenses militaires excessives. Il est de leur intérêt de s'engager activement dans le cadre du système multilatéral et de promouvoir la coopération régionale;
- les pays développés doivent soutenir les efforts des pays en développement dans un esprit de solidarité et d'efficacité. Leur croissance et l'ouverture de leurs marchés bénéficient aux pays en développement. Ils doivent chercher à créer un environnement propice aux flux commerciaux et financiers privés